

---

DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SOCIALES ET COOPÉRATIVES

---

Toronto, le 15 novembre 2018

**Objet : Réponses aux questions de l'enquête en lien avec la motion M-100 d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada**

Monsieur Egbers, Madame Snyder,

Le Conseil de la coopération de l'Ontario (CCO) est une entreprise sociale sans but lucratif qui travaille au développement économique des communautés francophones et bilingues de l'Ontario par l'entrepreneuriat collectif. Le CCO a été fondé en 1964 lorsque des leaders économiques et communautaires, des coopératives et les caisses populaires de l'Ontario ont voulu se doter d'un organisme fort de développement économique et social. En plus de fournir aux entreprises collectives les ressources dont elles ont besoin pour assurer leur croissance et maximiser leur impact social, nous participons au développement économique de l'Ontario français grâce à quatre autres axes d'activités, soit : 1) la recherche et l'innovation sociale, 2) le développement économique communautaire, 3) la gestion organisationnelle; et) 4 les affaires internationales. Ces axes d'activités nous permettent respectivement : 1) d'identifier les enjeux sectoriels et de trouver des solutions nouvelles et durables pour y remédier, 2) de revitaliser les communautés en situation minoritaire et de leur donner les outils nécessaires à leur *empowerment*; 3) d'assurer la saine gestion d'organismes communautaires qui ont des ressources limitées; et 4) de créer des partenariats d'affaires dans toute la francophonie au niveau mondial.

Le CCO emploie actuellement 12 personnes au sein de 4 bureaux (Ottawa, Toronto, Sudbury et Témiskaming Shores) et gère un chiffre d'affaires annuel d'environ 2 millions de dollars. Chaque année, nous soutenons près de 150 entreprises collectives, redistribuons près de 750 000 \$ à la communauté francophone de l'Ontario sous forme de financement de projets coopératifs et formons plus de 3 000 personnes à l'entrepreneuriat collectif. En mai 2018, le CCO a reçu une médaille du Sénat du Canada en reconnaissance de son rôle dans le développement économique de l'Ontario.

En tant qu'expert du développement des entreprises coopératives, le CCO est heureux de participer à l'enquête en lien avec la motion M-100 et de soumettre un ensemble de recommandations en vue de favoriser le développement du modèle coopératif au Canada. Dans les pages qui suivent, vous trouverez les réponses aux questions du formulaire.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre document et demeurons à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur Egbers et Madame Snyder, l'expression de mes sentiments distingués.



Julien Geremie  
Directeur général adjoint  
Conseil de la coopération de l'Ontario

---

DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SOCIALES ET COOPÉRATIVES

---

## **1. Accès aux programmes et services fédéraux**

### *1.1 Avez-vous connu des obstacles précis qui empêchaient les coopératives d'avoir accès à certains programmes et services?*

L'un des principaux problèmes qui empêchent selon nous les coopératives d'avoir accès à certains programmes et services gouvernementaux est la croyance selon laquelle l'entrepreneur est un *self made man*, soit une personne dont la simple volonté suffit au développement et à la prospérité de son entreprise. Cette croyance partagée par la population, mais aussi, par de nombreux fonctionnaires du gouvernement fédéral, relève bien plus du mythe que de la réalité, puisque dans les faits, aucun entrepreneur ne peut parvenir à développer une entreprise ou à la faire croître sans la collaboration d'un nombre important d'acteurs, dont les investisseurs, les partenaires d'affaires, les fournisseurs, les clients, etc. Or, bien que l'idée du *self made man* ne retrouve aucun écho dans la réalité, elle constitue néanmoins une entrave indirecte au développement du modèle coopératif qui, en assumant le réseau de collaborations sur lequel il est fondé, est vu comme inefficace et bancal. Pour remédier à ce problème de légitimité dont souffre le modèle coopératif en vertu du mythe du *self made man*, nous proposons les mesures suivantes :

- 1) Démystifier le mythe du *self made man* auprès des fonctionnaires qui gèrent les programmes de soutien à l'entrepreneuriat par l'entremise de formations;
- 2) Embaucher des organismes de soutien à l'entrepreneuriat coopératif pour former les fonctionnaires sur le modèle coopératif;
- 3) Considérant que les personnes immigrantes sont celles qui ont créé le plus grand nombre d'entreprises collectives en 2018, former les fonctionnaires du Ministère de l'Immigration et de la citoyenneté du Canada à l'entrepreneuriat coopératif et offrir un programme de formation en développement des coopératives aux nouveaux arrivants.

### *1.1 De quoi auriez-vous besoin pour mieux personnaliser certains programmes et services pour les entrepreneurs de coopératives?*

L'un des enjeux majeurs auquel se butent les coopératives au Canada est lié au nombre limité de programmes s'adressant spécifiquement au modèle coopératif. En effet, au niveau fédéral, la majorité des programmes de soutien s'adresse à l'entrepreneuriat individuel privé. Pour favoriser le développement et la croissance des entreprises coopératives, nous recommandons:

- 1) Que le gouvernement du Canada crée des programmes d'appui spécialement dédiés à l'entrepreneuriat coopératif et que ces programmes soient suffisamment attractifs pour attirer les entrepreneurs en devenir qui se questionnent sur la forme qu'ils donneront à leur future entreprise;
- 2) Qu'une promotion équitable soit faite des programmes d'appui à l'entrepreneuriat traditionnel et des programmes d'appui à l'entrepreneuriat coopératif.

### *1.2 Pouvez-vous suggérer d'autres mesures précises qui pourraient être entreprises sous ce pilier?*

- 1) Que le gouvernement du Canada admette qu'il manque lui-même de connaissances et d'outils pour mettre en place ces dits programmes et que, par manque de ressources, il a tendance à promouvoir davantage l'entrepreneuriat traditionnel.

---

## DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SOCIALES ET COOPÉRATIVES

---

- 2) Que le gouvernement du Canada fasse par conséquent appel à des organismes de soutien à l'entrepreneuriat coopératif pour l'aider à construire les programmes d'appui au développement des coopératives.

### **2. Sensibiliser les gens au modèle de coopérative**

#### *2.1 Avez-vous des suggestions pour mettre de l'avant le modèle de coopérative?*

Deux mesures conjointes sont selon nous à adopter pour mettre de l'avant le modèle coopératif :

- 1) Parler des coopératives comme modèle entrepreneurial favorisant la création d'emploi dans *toutes* les communications, activités et initiatives du gouvernement fédéral qui se rapportent à la création d'emplois et à la création d'entreprises;
- 2) Dans ces mêmes communications, activités et initiatives, indiquer également que les coopératives constituent l'un des seuls modèles entrepreneuriaux qui permettent d'atteindre l'ensemble des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Ces deux mesures conjointes en impliquent une troisième en amont, qui consiste à reconnaître les failles du modèle actuel de croissance indéfinie sur lequel repose le développement des entreprises privées et des multinationales.

#### *2.2 Quels aspects du modèle de coopérative sont particulièrement complexes?*

Les coopératives sont généralement promues, et par conséquent connues, pour leurs valeurs humanistes et leurs principes de coopération, d'inclusion, de diversité et d'équité. Ce faisant, non seulement le modèle coopératif en vient à être folklorisé, mais il est également délaissé par les entrepreneurs en devenir qui ignorent comment mettre en pratique et gérer les opérations courantes d'une telle organisation. Afin d'éliminer les appréhensions négatives des entrepreneurs en devenir quant au modèle coopératif, nous suggérons l'adoption des mesures suivantes :

- 1) Sensibiliser les futurs entrepreneurs sur les modalités opérationnelles des coopératives et non seulement sur leurs valeurs et principes;
- 2) Former les entrepreneurs sur les opérations des coopératives, de même que sur leur processus de gestion et de gouvernance;
- 3) Embaucher des organismes de soutien à l'entrepreneuriat coopératif pour former les fonctionnaires sur les aspects susmentionnés.

#### *2.3 Avez-vous des suggestions quant au rôle du gouvernement pour améliorer la sensibilisation au modèle?*

Pour améliorer la sensibilisation au modèle coopératif, la stratégie nationale que le gouvernement mettra en place devra comprendre les éléments suivants :

- 1) Un accès accru pour les coopératives à des programmes d'appui et à des services d'accompagnement;
- 2) Une visibilité privilégiée du modèle coopératif par rapport aux autres formes d'entrepreneuriat (puisque'il est l'un des seuls à répondre aux objectifs de développement durable);
- 3) Une reconnaissance formelle de la part du gouvernement fédéral que le modèle coopératif est à l'origine du concept d'entreprise sociale;

---

## DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SOCIALES ET COOPÉRATIVES

---

- 4) La création d'un programme de financement spécialement dédié au démarrage et à l'expansion des coopératives;
- 5) Un soutien financier récurrent (i.e. similaire à celui qu'on accorde aux SADC) aux conseils provinciaux qui appuient spécifiquement le développement des coopératives;
- 6) Un programme d'approvisionnement public qui privilégie les coopératives;
- 7) Un soutien financier qui permet aux entreprises d'assurer leur succession par l'entremise du modèle coopératif;
- 8) Une réflexion engagée chaque fois qu'un nouveau programme ministériel est mis en place et l'adoption de mesures qui privilégient les coopératives quant à la livraison dudit programme;
- 9) La création d'une instance gouvernementale dédiée au renforcement des capacités des coopératives;
- 10) L'inclusion systématique des coopératives dans *toutes* les délégations entrepreneuriales canadiennes à l'international;
- 11) Une concertation avec les provinces pour que le modèle coopératif soit inclus et expliqué dans tous les programmes scolaires en lien avec le développement économique et/ou l'entrepreneuriat;
- 12) L'adoption du modèle coopératif lorsque des entités sont créées par le gouvernement national.

### **3. Moderniser les données sur le secteur des coopératives**

#### *3.1 Y a-t-il des écarts précis dans les données offertes actuellement sur le secteur des coopératives?*

Il existe en effet des écarts en termes de données disponibles sur le secteur des coopératives. Ces écarts proviennent essentiellement du manque de ressources financières disponibles pour réaliser des recherches sectorielles et pour créer des bases de données systématiques. Pour remédier à ces écarts, non seulement des fonds gouvernementaux doivent être alloués à la recherche, mais un effort de communication supplémentaire doit être entrepris pour communiquer et diffuser les résultats de l'enquête nationale sur les coopératives qui est réalisée chaque année.

#### *3.2 Y a-t-il des pratiques exemplaires pour la collecte de données qui pourraient être appliquées au secteur des coopératives?*

Nous suggérons ici de systématiser l'accès aux données générées par les coopératives qui permettent d'établir clairement le lien entre l'impact social de ces dernières et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette mesure permettrait très certainement de mettre encore davantage en valeur le modèle coopératif.

Notons toutefois que cette systématisation devrait être effectuée volontairement par les coopératives et non de façon obligatoire, et ce, afin d'éviter l'apparition d'une inéquité en termes de reddition de compte entre les coopératives et les autres entreprises qui, elles, ne seraient pas tenues de systématiser la collecte de données.

#### *3.3 Avez-vous des suggestions sur d'autres façons de recueillir et de communiquer les données?*

Nous n'avons pas d'autres suggestions sur les façons de recueillir des données. Par ailleurs, nous invitons le gouvernement fédéral à réfléchir sur cette question : pourquoi devrait-on demander aux coopératives de générer et diffuser des données supplémentaires si les autres entreprises ne sont pas elles aussi tenues de le faire ?

---

## DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SOCIALES ET COOPÉRATIVES

---

### **4. Possibilités émergentes**

*4.1 Y a-t-il des pratiques exemplaires/des exemples précis de ces domaines émergents (Développement économique des Autochtones, Entrepreneuriat des femmes et des jeunes, Technologies propres et énergie renouvelable, Innovation au sein des collectivités)?*

Les coopératives sont particulièrement attrayantes auprès des femmes, des jeunes et des partisans du développement durable. En effet, contrairement aux hommes, qui se lancent majoritairement en affaires pour maximiser leur revenu, les femmes le font essentiellement pour sortir de la pauvreté, pour concilier travail-famille ou pour contourner le plafond de verre auquel elles font face. Ce faisant, elles ont donc tendance à mettre sur pied des entreprises coopératives plutôt que des entreprises traditionnelles, et ce, par ce que ce type d'organisation répond mieux à leurs besoins.

En ce qui concerne les jeunes, ceux-ci se tournent de plus en plus vers le modèle coopératif en raison des valeurs et des principes qui le caractérisent. En effet, contrairement aux générations précédentes, les milléniaux cherchent davantage à changer le monde de façon positive et à s'épanouir dans le travail. Le modèle coopératif est donc en ce sens tout indiqué pour répondre à leurs aspirations.

Pour les partisans du développement durable, le modèle coopératif représente le moyen le plus efficace pour mutualiser les capitaux et créer des entreprises fournissant des sources d'énergie renouvelable.

Notons en outre que les coopératives constituent un modèle d'entreprise entièrement tourné vers l'innovation sociale, et ce, parce que le but premier de ces organisations est toujours de trouver une solution durable, inclusive et équitable à un problème social donné. Puisque les coopératives tirent leur force de la mise en commun des ressources et des connaissances de ses membres, elles parviennent à générer des idées et solutions originales qui dépassent la simple somme des idées et solutions individuelles.

*4.2 Que peut faire de plus le secteur des coopératives pour soutenir ces domaines émergents?*

Pour soutenir les coopératives dans les domaines émergents, il est tout à fait impératif de mettre de l'avant les pratiques exemplaires citées plus haut dans la promotion du modèle coopératif. En outre, il faut également :

- 1) Soutenir financièrement la recherche dans le secteur coopératif afin de permettre aux coopératives de générer des données;
- 2) Rapporter lesdites données pour faire la promotion du modèle coopératif;
- 3) Établir des passerelles entre les différents secteurs d'activités économiques et sociaux afin de favoriser des collaborations et des solutions innovantes;
- 4) Systématiser et homogénéiser l'appui du gouvernement fédéral envers les coopératives émergentes ou en expansion;

*4.3 Que peut faire de plus le gouvernement pour soutenir les coopératives dans ces domaines?*

Pour résumer ce que nous avons avancé dans ce document, la stratégie nationale pour le développement des coopératives du gouvernement du Canada devrait comprendre les 5 priorités d'action suivantes :

DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SOCIALES ET COOPÉRATIVES

---

- 1) Démystifier le mythe du *self made man* auprès des fonctionnaires qui gèrent les programmes d'appui à l'entrepreneuriat et embaucher des organismes de soutien à l'entrepreneuriat coopératif pour les former adéquatement au modèle coopératif;
- 2) Créer des programmes d'appui à l'entrepreneuriat, en collaboration avec les conseils provinciaux, spécifiquement dédiés au démarrage et à l'expansion des coopératives et promouvoir le modèle coopératif par une visibilité qui soit au moins égale à celle donnée aux autres modèles d'entrepreneuriat;
- 3) Offrir des programmes de formation en entrepreneuriat coopératif aux nouveaux arrivants et dans les institutions d'enseignement provinciales;
- 4) Privilégier le modèle coopératif dans les contrats d'approvisionnement du gouvernement et dans les stratégies de création d'emploi;
- 5) Soutenir la recherche dans le secteur coopératif.